

## Bureau du Conseil communal

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020

### Président

Michele Mossi



### 1<sup>er</sup> Vice-Président

Gérald Lagrive

### 2<sup>e</sup> Vice-Président

Daniel Sage

### Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

### Secrétaire suppléante

Gaëlle Weissert

### Scrutateurs

Anuta Pichon

Alexandre Schelling

### Scrutateurs suppléants

Alain Blanchoud

Nicolas Morel

### Huissiers

Béatrice Raball

Florent Durussel.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020

### Président

Gérald Lagrive



### 1<sup>er</sup> Vice-Président

Daniel Sage

### 2<sup>e</sup> Vice-Président

Jean-Claude Merminod

### Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

### Secrétaire suppléante

Gaëlle Weissert

### Scrutatrices

Silvana Passaro

Françoise Favre

### Scrutateurs suppléants

José Lourenco Jorge

Nicolas Morel

### Huissiers

Béatrice Raball

Florent Durussel.

◆ ◆ ◆ ◆

## Séances du Conseil communal

En raison des travaux de la grande salle du Motty, les séances de l'Autorité législative se sont tenues extra muros.

### Le Conseil communal a siégé 6 fois, soit les :

- ~~27 février 2020~~ (annulée faute d'objets).
- ~~2 avril 2020~~ (annulée / Covid-19).
- ~~28 mai 2020~~ (annulée / Covid-19).
- 11 juin 2020 (Amphimax UNIL).
- 18 juin 2020 / 2 séances (Amphimax UNIL).
- 1<sup>er</sup> octobre 2020 (salle du Grand Conseil).
- ~~29 octobre 2020~~ (annulée faute d'objets).
- 26 novembre 2020 (Anthropole UNIL).
- 11 décembre 2020 (Anthropole UNIL).

◆ ◆ ◆ ◆

## Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

### Séance du 11 juin 2020

#### N° 2 **Rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de rénovation des installations techniques, du bassin, des vestiaires et des distributions du bâtiment Pluton, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 4'590'000.- TTC** (quatre millions cinq cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Ce crédit de Fr. 4'590'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.231, sous la rubrique « Pluton – réfection bassin, sanitaires et technique ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

#### N° 3 **Raccordement au réseau de chauffage à distance du site scolaire du Pontet et transformation de la chaufferie – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le raccordement du site scolaire du Pontet au chauffage à distance en cours de réalisation ;
- d'accepter les travaux de transformation de la chaufferie et de la régulation du bâtiment Mars ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 420'000.- TTC** (quatre cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Ce crédit de Fr. 420'000.- TTC sera couvert par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Il sera comptabilisé dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.232 sous la rubrique « Pontet – raccordement au chauffage à distance et régulation ».

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

#### N° 5 **Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020**

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2020 représentant au total une **augmentation des charges de Fr. 404'800.-** (quatre cent quatre mille huit cents francs) et une **augmentation des revenus de Fr. 99'000.-** (nonante-neuf mille francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus ;  
Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

- de prendre acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2020 est dès lors arrêté comme suit :

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Excédent de charges initialement prévu au budget 2020	Fr. 1'524'000.-	
Charges complémentaires	Fr. 404'800.-	
Revenus complémentaires		Fr. 99'000.-
Totaux	<u>Fr. 1'928'800.-</u>	<u>Fr. 99'000.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)		Fr. 1'829'800.-
Prélèvement dans le fonds « Réserve générale »		<u>Fr. - 1'829'800.-</u>
Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2020		<u>Fr. -.-</u>

#### **N° 6 Déplacement du collecteur d'eaux claires « En Vallaire » – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le déplacement du collecteur d'eaux claires (EC) « En Vallaire » ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 329'000.- HT** (trois cent vingt-neuf mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense de Fr. 329'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis les coûts du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.168 « Vallaire – déplacement d'un tronçon de collecteur d'eaux claires ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

#### **N° 7 Assainissement de la décharge des Fontanettes, pompage des résurgences – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet d'assainissement de la décharge des Fontanettes, selon le préavis ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 165'000.00 HT** (cent soixante-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 450 « Ordures ménagères et déchetterie » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil » plus précisément dans le compte n° 450.5010.158 « Déchetterie – assainissement décharge Fontanettes ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

### **Séance du 18 juin 2020 de 19 h à 20 h 47 – Partie « préavis »**

#### **N° 1 Gestion du stationnement à Renges – Réalisation d'un parking à « La Bergère » – Crédit de construction**

Ce préavis a été retiré par la Municipalité.

**N° 4 Réaménagement de la place du Motty et agrandissement du parking de la Coquerellaz – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- de valider le projet de réaménagement de la place du Motty ;
- de valider le projet d'agrandissement du parking de la Coquerellaz ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'740'000.-** (un million sept cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.156 « Motty – réaménagement de la place et du parking de la Coquerellaz ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**Séance du 18 juin 2020 de 20 h 50 à 22 h 22 – Partie « Comptes communaux et intercommunaux »**

**Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2019**

**Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2019**

**Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2019**

**Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2019**

**Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2019**

**Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2019**

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2019 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2019 et d'adopter les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2019.

## Elections pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 :

### Président

M. Gérald Lagrive est élu.

### 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. Daniel Sage est élu.

### 2<sup>e</sup> Vice-Président

M. Jean-Claude Merminod est élu.

## Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020

### **N° 8 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, secteur 11 – Triaudes/Sorge – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire des Communes d'Ecublens et Chavannes-près-Renens, sur le secteur 11, Triaudes-Sorge ;
- d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 490'000.- TTC** (quatre cent nonante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 78'000.- HT (septante-huit mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

Cette dépense de Fr. 78'000.- HT sera couverte par la trésorerie ordinaire et n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation, hormis le coût du capital. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5620 « Communes et associations de communes », plus précisément dans le compte n° 460.5620.068 « Sorge – secteur 11 – Triaudes-Sorge ».

Elle sera amortie en 5 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. Les amortissements seront compensés chaque année par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

### **N° 9 Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Commune d'Ecublens et la Fondation du TKM Théâtre Kléber-Méleau**

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans de 2021 à 2024 ;
- d'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation du TKM qui passera de Fr. 98'304.- (nonante huit mille trois cent quatre francs) à **Fr. 103'512.-** (cent trois mille cinq cent douze francs) par an pour les années subventionnées.

Cette dépense sera portée au budget de fonctionnement des années 2021 à 2024 sous le compte n° 151.3653.05 « Théâtre Kléber-Méleau ».

## Séance du 26 novembre 2020

### N° 10 Plan d'affectation communal – Révision du Plan général d'affectation – Crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit **de Fr. 523'000.-** (cinq cent vingt-trois mille francs) pour la révision du Plan général d'affectation (PGA) sous la forme d'un Plan d'affectation communal (PACom), y compris le Plan d'affectation de la zone d'activités de Vallaire.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 420.5890.085 « Révision plan d'affectation communal (PACom) ».

Cette dépense sera amortie en 5 ans dès la fin de la mise en œuvre, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

### N° 11 Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la construction d'une passerelle au-dessus de la route de la Pierre (RC 76b) à la hauteur du chemin des Chênes ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'550'000.-** (un million cinq cent cinquante mille) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section no 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle route de la Pierre ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

### N° 12 Propriété sise au chemin de la Colline 1 – Crédit de déconstruction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de déconstruction de la propriété sise au ch. de la Colline 1 (n° 308 ECA) ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de déconstruction de **Fr. 90'000.-** (nonante mille francs).

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 351 « Bâtiments administratifs et techniques » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 351.5030.234 « Colline 1 – déconstruction du bâtiment ».

L'amortissement interviendra en une seule fois, dès la fin des travaux. Il sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

## Séance du 11 décembre 2020

**Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2021**

**Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2021**

**Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2021**

**Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2021**

**Budget communal – exercice 2021**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2021 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2021 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2021 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2021 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget communal 2021 et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2020 à 2025.



Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 – Salle du Grand Conseil ©jjh



## Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2019/2020 pour l'exercice 2019

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2019/2020 pour l'exercice 2019 a émis dans son rapport du 28 mai 2020

**1) La Commission de gestion souhaite que la Municipalité, au travers des RH, mette en place un formulaire de retour sur la formation que le personnel suit, ainsi qu'une liste sur la satisfaction des utilisateurs vis-à-vis des formateurs/formation.**

### Réponse :

Un formulaire « Formation – Questionnaire d'évaluation » a été élaboré par le Service des ressources humaines. Compte tenu de la situation sanitaire, aucune formation interne n'a été organisée.

**2) La Commission de gestion souhaite que la Municipalité mette en place un règlement des places de parc du parking souterrain du nouveau collège du Croset-Parc, comme cela a été rappelé par l'actuel Président du Conseil communal en date du 27 avril 2017 lors de la validation du préavis n° 2017/03 « Nouvelle construction scolaire – Collège Croset-Parc – Demande d'un crédit de construction ».**

### Réponse :

A l'ouverture du collège Croset-Parc, la Direction des écoles d'Ecublens a procédé à un renouvellement complet du système de macaron permettant aux enseignants d'accéder aux places de parc leur étant réservées aux abords des collèges, le parking souterrain de Croset-Parc en faisant partie.

Ces macarons sont gratuits, valables pour une année scolaire et renouvelables chaque année. Si une variante de location des places de parc a bien été étudiée, cette dernière n'a pas été retenue par la Municipalité. En effet, pour des questions d'équité, il y aurait lieu d'appliquer le même régime à l'ensemble des places de parc dédiées aux enseignants, qu'elles soient externes ou internes. Il est également

rappelé que ce parking n'a pas été dimensionné pour accueillir du public. Il est considéré, par les normes, comme parking privé. Ceci signifie qu'il ne peut être ouvert au public. Cinq places sont louées à l'ORPC.

Il est toutefois prévu de réétudier la question de l'accès aux parkings des enseignants avec la nouvelle Direction des écoles en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**3) La Commission de gestion aimerait que la Municipalité utilise la totalité de l'argent perçu par la taxe EP pour réaliser le plan lumière qui a été établi en 2017, et ceci afin de respecter le calendrier des travaux programmés.**

### Réponse :

Depuis la création du plan lumière, en 2016, certains projets ont été réalisés pour améliorer nos infrastructures d'éclairage public. En 2019, en raison d'une surcharge de travail et du départ du responsable de la gestion de l'éclairage public, certains projets n'ont pas pu être réalisés. Depuis 2020, avec l'arrivée d'un nouveau responsable et une priorisation des projets en collaboration avec SIE SA, le nombre de projets réalisés est à nouveau conforme au planning du plan lumière. La volonté du Service des travaux et de la Municipalité est d'accélérer fortement la cadence d'étude et de réalisation de ces projets de renouvellement de notre parc d'éclairage.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆



## Votations fédérales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

9 février 2020 – Votations fédérales



### Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

Electeurs inscrits	5'682
Votants	2'385
Participation	41.97 %
Oui	1'488
Non	852

**Résultat** **acceptée**

### Modification du 14 décembre 2018 du Code pénal et du Code pénal militaire (dis- crimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

Electeurs inscrits	5'682
Votants	2'385
Participation	41.97 %
Oui	1'882
Non	453

**Résultat** **acceptée**

27 septembre 2020 – Votations fédérales



### Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de li- mitation) »

Electeurs inscrits	5'647
Votants	3'113
Participation	55.13 %
Oui	941
Non	2'134

**Résultat** **refusée**

### Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)

Electeurs inscrits	5'647
Votants	3'113
Participation	55.13 %
Oui	1'176
Non	1'835

**Résultat** **refusée**

### Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)

Electeurs inscrits	5'647
Votants	3'113
Participation	55.13 %
Oui	1'476
Non	1'555

**Résultat** **refusée**

### Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)

Electeurs inscrits	5'647
Votants	3'113
Participation	55.13 %
Oui	2'552
Non	517

**Résultat** **acceptée**

### Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Electeurs inscrits	5'647
Votants	3'113
Participation	55.13 %
Oui	1'190
Non	1'851

**Résultat** **refusé**

29 novembre 2020 – Votations fédérales



### Initiative populaire du 10 octobre 2016 « En- treprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »

Electeurs inscrits	5'609
Votants	2'351
Participation	41.91 %
Oui	1'423
Non	911

**Résultat** **acceptée**

**Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »**

Electeurs inscrits	5'609
Votants	2'351
Participation	41.91 %
Oui	1'135
Non	1'175
<b>Résultat</b>	<b>refusée</b>

◆ ◆ ◆ ◆

**Election complémentaire  
au Conseil d'Etat**



Suite à la démission de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro au 30 novembre 2019, une élection complémentaire a eu lieu.

**9 février 2020 – Election complémentaire au Conseil d'Etat**

**Résultats pour la Commune d'Ecublens**

- Electeurs inscrits : 5'682
- Bulletins rentrés : 1'639
- Bulletins blancs : 63
- Bulletins nuls : 16
- Bulletins valables (dont blancs): 1'623
- Taux de participation : 28.85 %

**Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats :**

- Luisier Brodard Christelle **855 Elue**
- Vernier Juliette 398 Non élu
- Morand Guillaume Toto 193 Non élu
- Vandel Jean-Marc 102 Non élu
- Voix éparses 12
- Total 1'560

◆ ◆ ◆ ◆